

Cette promotion n'est valable que pour les personnes qui demandent de manière spécifique et directe une nouvelle carte (de crédit) principale Cornercard Classic¹ Visa/Mastercard® entre le 2 juin et le 3 août 2025. Elle est exclusivement réservée aux nouvelles clientes et aux nouveaux clients de Cornercard, c'est-à-dire (i) à celles et ceux qui, à la date du début de cette promotion, n'ont encore jamais été titulaires d'une carte de paiement Cornercard (c'est-à-dire carte de crédit, carte prépayée, etc.) ou (ii) à celles et ceux qui, à la date du début de cette promotion, ne sont pas titulaires d'une carte de paiement Cornercard, mais qui l'ont déjà été par le passé, à la condition que la résiliation de la dernière carte de paiement ait eu lieu six mois avant le début de cette promotion, soit avant le 2 décembre 2024.

Les personnes qui remplissent les conditions susmentionnées de participation à la promotion peuvent bénéficier de ce qui suit:

- a) La nouvelle carte de crédit principale Cornercard Classic Visa/Mastercard n'est soumise à aucune cotisation annuelle la première année. Une cotisation annuelle de CHF 100 est prélevée à compter de la deuxième année.
- b) Avec votre nouvelle carte de crédit principale Cornercard Classic² Visa/Mastercard, vous pouvez collecter, du 2 juin au 30 septembre 2025, deux fois plus de cashback (c'est-à-dire 1% au lieu de 0,5%³ habituellement) pour chaque achat en Suisse et à l'étranger, jusqu'à un maximum de CHF 150.

D'éventuelles cartes additionnelles (ainsi que les transactions effectuées avec ces cartes) sont exclues de cette promotion. Le montant de cashback supplémentaire collecté pendant la période de la promotion sera crédité au plus tard le 31 octobre 2025, dans la mesure où toutes les conditions, y compris celles du programme Cornercard Cashback, sont remplies (le montant de cashback cumulé doit p. ex. atteindre au moins CHF 25). Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions cashback en cours et s'applique uniquement aux transactions éligibles au cashback (plus d'informations concernant le Cornercard Cashback sur cornercard.ch/cashback).

Un versement en espèces du cashback et/ou un versement sous une autre forme ne sont pas possibles. Si la carte de paiement avec laquelle le cashback a été collecté est résiliée avant que le cashback ne soit crédité (quelle que soit la personne ayant effectué la résiliation), la participation à la promotion est automatiquement annulée et le montant collecté sous forme de cashback est perdu. Celui-ci n'est en effet pas crédité et ne peut pas être échangé et/ou transféré de quelque manière que ce soit: il est immédiatement supprimé, sans indemnité et/ou droit de quelque nature que ce soit, ni pour le ou la titulaire de la carte ni pour des tiers. Le montant du cashback ne peut par exemple pas non plus être crédité sur une autre relation établie par le ou la titulaire de la carte.

Cornercard se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les dispositions des présentes conditions et/ou de la promotion en général, ainsi que de mettre fin à la promotion de manière définitive et sans en indiquer les motifs. Toute modification/fin de la promotion est, dans la mesure du possible, communiquée au ou à la titulaire de la carte sous une forme appropriée.

La participation à cette promotion cashback s'effectue aux propres risques du ou de la titulaire de la carte. Cornercard décline toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects subis par le ou la titulaire de la carte du fait de sa participation à la promotion.

Cornercard n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude inconditionnelle des informations, des annonces, des descriptions, etc., diffusées dans le cadre de cette promotion. Ceci s'applique en particulier aux informations accessibles par un lien («informations reliées»). En cas de doute, le ou la titulaire de la carte se doit de contacter Cornercard pour obtenir des informations supplémentaires.

Concernant le droit applicable et le for juridique, il est fait référence à la relation contractuelle entre Cornercard et le ou la titulaire, ou aux dispositions des Conditions Générales (CG) applicables.

Pour le reste, les CG du programme Cornercard Cashback s'appliquent (cornercard.ch/cashback).

¹ S'applique uniquement aux cartes de crédit Cornercard Classic Visa/Mastercard qui ont été expressément et directement demandées avec un paquet de prestations complet (sont exclues, par exemple, toutes les cartes Charge, c'est-à-dire les cartes dont le solde débiteur ne peut pas être payé par acomptes, les cartes prépayées / de crédit «fallback», c'est-à-dire les cartes proposées par Cornercard comme alternative inférieure à la carte demandée, etc.). L'émission de la carte de crédit Cornercard (Classic Visa/Mastercard) est notamment subordonnée à un examen de la solvabilité du demandeur ou de la demandeuse conformément aux dispositions légales en vigueur (en particulier à celles de la loi fédérale sur le crédit à la consommation, LCC) et en dépend entre autres. Cornèr Banque SA peut également refuser l'ouverture d'une relation dans le cadre de laquelle est gérée une carte, et ce, sans en indiquer les motifs. Dans ce cas également, le demandeur ou la demandeuse de la carte ne dispose d'aucun droit.

² Les transactions effectuées avec la carte Diners Club Classic ne donnent pas droit à un cashback; le programme Cornercard Cashback (https://www.cornercard.ch/export/sites/cornercardCH2020/downloads/documents/terms_cashback_fr.pdf) s'applique uniquement aux cartes de crédit Cornercard Classic Visa/Mastercard. Les cartes Diners Club Classic participent au programme HelloCashback (<https://hellocashback.ch/fr>).

³ Le cashback standard de 0,5% continue de s'appliquer, conformément aux conditions du programme Cornercard Cashback (https://www.cornercard.ch/export/sites/cornercardCH2020/downloads/documents/terms_cashback_fr.pdf), également aux cartes de type «charge» (c'est-à-dire des cartes de crédit à paiement intégral, dont le montant débité ne peut pas être remboursé par mensualités), ainsi qu'aux cartes de crédit «fallback», à l'exclusion des cartes prépayées «fallback». (Une carte «fallback» est une carte de remplacement émise lorsqu'un certain produit de carte ne peut pas être délivré.)